



**POUVOIR POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 JANVIER 2023
DE L'ASSOCIATION « UN ENFANT, DES PARRAINS »**

Si vous ne pouvez pas assister à cette Assemblée Générale et que vous êtes adhérent à jour de vos cotisations, renvoyez ce coupon dûment rempli par mail, avant le 20 janvier 2023 à 17h00, à : contact@unenfantdesparrains.fr. Si vous ne désignez personne en particulier, votre procuration sera attribuée à un membre du CA de l'association.

*Mme, Mdonne pouvoir à :
.....pour toute opération de vote
lors de l'assemblée générale du 21 janvier 2023 de l'association "Un Enfant, des Parrains".*

Signature :